



# Rapport d'Activité 2007

**valence**  
**major**

<b>1. PRESENTATION</b>	<b>3</b>
1.1 Bref historique de Valence Major	4
1.2 Une organisation politique adaptée aux missions	4
1.2.1 Le Comité Syndical	4
1.2.2 L'exécutif	4
1.2.3 Les commissions	5
1.2.4 Organismes auxquels adhère Valence Major	5
1.3 Une organisation administrative stable	6
1.4 Des budgets maîtrisés	7
1.5 Le souci de la sécurité juridique	7
1.5.1 Organisation des achats	8
1.5.2 Suivi et Gestion des contentieux	8
1.5.3 Présentation chiffrée	9
1.6 L'utilisation croissante des nouvelles technologies d'information et de communication	10
1.6.1 Poursuite des efforts en matière d'élaboration de bases de données et de cartographies	10
1.6.2 Refonte du site internet	10
1.7 Chiffres clés	11
<b>2. ENVIRONNEMENT</b>	<b>13</b>
2.1 Compétences	14
2.2 Principaux événements de l'année	14
2.2.1 La sensibilisation : une action préventive nécessaire	14
2.2.2 Une démarche qualité poursuivie	15
2.2.3 Le développement et le renforcement de nouvelles filières d'élimination	16
2.2.4 Un nouveau marché de collecte en apport volontaire des déchets recyclables secs	17
2.2.5 La gestion en régie de la maintenance des bacs de tri sélectif	17
2.2.6 La construction d'une déchetterie intercommunale sur Guilherand-Granges et la mise en place d'un camping-car sur la déchetterie de Valence le Haut	17
2.2.7 Des résultats encourageants mais à améliorer	18
2.3 Chiffres clés	18
<b>3. DEPLACEMENTS URBAINS</b>	<b>19</b>
3.1 Compétences	20
3.2 Principaux événements de l'année	20
3.2.1 Un réseau restructuré et adapté au contexte urbain de l'agglomération	20
3.2.2 Un développement technologique au service d'une information voyageur de qualité	21
3.2.3 Accélération de la mise en accessibilité du réseau et mise en place d'un service spécifique	22
3.2.4 La sécurité du service, une préoccupation constante associant prévention, sensibilisation et dissuasion	23
3.2.5 Intégrer les mobilités douces à la politique globale de déplacement	24
3.2.6 Démarche qualité et service garanti, de nouvelles démarches pour un service fiabilisé	25
3.3 Chiffres clés	25
<b>4. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	<b>27</b>
4.1 Compétences	28
4.2 Principaux évènements de l'année	28
4.2.1 Un contexte économique incertain	28
4.2.2 Zones d'activités : une offre foncière qui se raréfie	28
4.2.3 Locaux d'activité : un bilan contrasté entre le Technosite et Cime	30
4.2.4 CDRA, la fin de la phase transitoire	31
4.2.5 Des conventions de financement pour structurer l'offre de services	31
4.2.6 CDEC : une dynamique commerciale toujours vive	33
4.3 Chiffres Clés	33
<b>5. CADRE DE VIE</b>	<b>35</b>
5.1 Compétences	36
5.2 Principaux événements de l'année	36
5.2.1 Une politique active pour lutter contre les logements indécents et l'insalubres	36
5.2.2 Une implication dans le cadre de la politique de la Ville	36
5.2.3 La poursuite du soutien financier aux grandes infrastructures routières	36
5.3 Chiffres Clés	36

# 1. Présentation

## SOMMAIRE

- 1.1 Bref Historique de Valence Major**
- 1.2 Une organisation Politique adaptée aux missions**
- 1.3 Une organisation administrative Stable**
- 1.4 Des budgets maîtrisés**
- 1.5 Le souci de la sécurité juridique**
- 1.6 L'utilisation croissante des nouvelles technologies d'information et de communication**
- 1.7 Chiffres clés**



## **1.1 BREF HISTORIQUE DE VALENCE MAJOR**

Le Syndicat intercommunal des services de l'Agglomération Valentinoise (SISAV) – Valence Major a été créé par arrêté interpréfectoral en date du 2 mai 1990, concomitamment à la dissolution du syndicat intercommunal des transports urbains de l'agglomération valentinoise (SITUAV) et du syndicat intercommunal d'étude et de travaux pour le traitement des ordures ménagères (SIETOM).

Les villes de Cornas et de Saint-Marcel-lès-Valence ont rejoint les cinq communes fondatrices (Bourg-lès-Valence, Guilhaierand-Granges, Portes-lès-Valence, Saint Péray et Valence) respectivement en 1999 et 2000.

Initialement limitées à la réalisation d'étude sur des projets d'intérêt intercommunal, à la gestion des transports urbains, et au traitement des ordures ménagères, ses compétences ont été étendues en 1991 à l'aménagement de certaines zones économiques, en 1997 à la collecte et au transport des déchets ménagers, en 2001 à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, et en 2002 au SCOT, à la politique de la Ville, et aux grandes infrastructures routières. En 2006, le périmètre de la zone d'activité « La Motte – Mauboule » a été élargi.

## **1.2 UNE ORGANISATION POLITIQUE ADAPTEE AUX MISSIONS**

### **1.2.1 Le Comité Syndical**

Le comité syndical de Valence Major est composé de 31 membres :

- 10 représentants pour Valence
- 4 représentants pour Bourg-lès-Valence

- 4 représentants pour Guilhaierand-Granges
- 4 représentants pour Portes-lès-Valence
- 4 représentants pour Saint-Péray
- 3 représentants pour Saint-Marcel-les-Valence
- 2 représentants pour Cornas

En 2007, le comité syndical s'est réuni 7 fois et a pris 129 délibérations.

### **1.2.2 L'exécutif**

L'exécutif de Valence Major est composé du Président, M. Jacques BONNEMAYRE, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire de Valence et de 7 vice-présidents :

- M. Jacques COLETTE  
chargé du développement économique, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de Bourg-lès-Valence
- M. Henri-Jean ARNAUD  
chargé de l'intercommunalité, Maire de Guilhaierand-Granges
- Mme Geneviève GIRARD  
chargée de l'environnement et du cadre de vie, Maire de Portes-lès-Valence
- M. Jean-Paul LASBROAS  
chargé des finances, des ressources humaines et de l'Administration générale, Maire de Saint Péray
- M. Dominique QUET  
chargé des dispositifs contractuels d'intérêt intercommunal, Maire de Saint Marcel-lès-Valence
- M. Gilbert GARNIER  
chargé du développement des moyens et outils nécessaires au développement et à la promotion de l'agglomération, Maire de Cornas
- M. André DANNEROLLE,  
chargé des déplacements urbains, Conseiller délégué de la Ville de Valence

En 2007, l'exécutif s'est réuni en Bureau à 17 reprises.

Le Président a reçu délégation du Comité Syndical en ce qui concerne :

- La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics de travaux, fournitures et services à concurrence de 90 000 € HT ;
- La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics de travaux, fournitures et services à concurrence de 420 000 € HT en sa qualité d'entité adjudicatrice ;
- La conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;
- Les actions en justice et la défense des intérêts du Syndicat.

A ce titre, le Président a été amené à prendre 29 décisions.

Par ailleurs, le Président a pris 42 arrêtés, principalement en matière de gestion du personnel.

### 1.2.3 Les commissions

- LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES  
Organe essentiel dans le processus d'achat public, cette commission s'est réunie 10 fois et a attribué 5 marchés en 2007.
- LA COMMISSION COMPÉTENTE EN MATIÈRE DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC  
Aucun nouveau service n'ayant été délégué en 2007, cette commission n'a pas eu à se réunir.
- LA COMMISSION ENVIRONNEMENT  
Sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Vice-présidente de Valence Major en charge de l'environnement et du cadre de vie, cette commission regroupe les élus et les techniciens communaux ainsi

que le service environnement de Valence Major avec pour mission de préparer les décisions du Bureau exécutif et du comité syndical, et de faire le suivi des prestations en matière de collecte des déchets ménagers.

- LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS

Cette commission a été réunie une fois afin que lui soit présenté les rapports des délégataires et le rapport sur l'exécution du service de collecte, et d'évacuation des ordures ménagères.

### 1.2.4 Organismes auxquels adhère Valence Major

- SYTRAD  
Syndicat intercommunal regroupant 21 EPCI, représentant près de 500 000 habitants, le SYTRAD est compétent en matière de traitement des déchets ménagers. A ce titre, il gère un centre de tri, et assure l'enfouissement des ordures ménagères. Valence Major est représenté par 7 délégués au sein du comité syndical de cette structure.
- SEVOM  
La Société d'Economie Mixte pour l'Evacuation des Ordures Ménagères (SEVOM), au capital de 40 000 €, créée en 1987, a pour objet le transfert, la mise en décharge, le traitement des ordures ménagères et l'acquisition de la décharge de Rochefort-Samson. Valence Major détient 49,56% du capital de cette structure. Cette société a cessé son activité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003, tout en gardant une obligation de surveillance du centre d'enfouissement technique durant 30 ans.

Les travaux de mise en conformité ont été achevés en décembre 2005. L'année 2007 est la première année pleine de fonctionnement de l'unité de traitement des biogaz et lixiviats. Son coût d'exploitation est financé par les provisions sur charges capitalisées par la SEVOM jusqu'en 2002.

- SEDRO

La Société d'Équipement de la Drôme (SEDRO), société anonyme d'économie mixte locale au capital de 531 548,26 €, a pour objet l'étude et la réalisation d'opérations d'aménagement et d'équipement, ainsi que l'étude et la réalisation de construction ou de réhabilitation d'immeubles.

Valence Major détient 4,14 % de son capital.

Conformément aux décisions prises en 2006, cette structure est en cours de dissolution.

- ATMO Drôme-Ardèche

Dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains, Valence Major est attentif à la qualité de l'air sur l'agglomération. Aussi, le Syndicat subventionne l'Association de Surveillance de la Qualité de l'Air en Drôme et Ardèche (ASQUADRA) et se fait représenter au conseil d'administration de cet organisme par Madame GIRARD, Vice-présidente chargée de l'environnement et du cadre de vie.

La participation de Valence Major, d'un montant de 24 000 euros, est équivalente à celle des départements de la Drôme et de l'Ardèche.

### **1.3 UNE ORGANISATION ADMINISTRATIVE STABLE**

Au 31 décembre 2007, les services de Valence Major sont composés de 16 agents répartis en quatre services :

- Le service environnement
- Le service déplacements urbains
- Le service développement économique
- Le service administration générale

L'année 2007 a connu peu de mouvements de personnel. Aucun recrutement, aucun départ pour quelle cause que ce soit.

Il est simplement à noter que la mise à disposition du chargé de mission « développement économique » auprès du Contrat de Développement Rhône-Alpes pour 75% de son temps de travail a été prolongée jusqu'à la signature. Durant ce temps, le chargé de mission Economie de la Ville de Valence a contribué à la commercialisation des terrains des zones économiques intercommunales.

Deux agents ont été en congés maternité.

Ainsi, au 31 décembre 2007, les services de Valence Major comprennent :

#### **Directeur général**

- Frédéric LONDEIX

#### **Service Environnement**

- Laëtitia DUGAND (responsable)
- Fabienne MOZAR
- Souad GAAMOUCHE
- Mohamed GUERBAA
- Sami NOUAUX

#### **Service Déplacements urbains**

- Julien MICHELON

### **Service Développement économique**

- Christophe MAS

### **Administration générale**

#### *Secrétariat accueil*

- Céline BANC
- Nadine COULAUD

#### *Comptabilité, ressources humaines, informatique, site internet*

- Julien CARMIGNANI
- Sophie GIL-MORA
- Anne-Claire NAL

#### *Service Marchés publics et Juridique*

- Jean-Frédéric BEMANANJARA (responsable)
- Laetitia INGIGNOLI

#### *Bases de données /*

#### *Cartographie/SIG*

- Cyril PESENTI

- Le budget annexe bâtiments industriels (norme comptable M 4) ; 264 276 euros de charges de fonctionnement et 150 722 euros de dépenses d'investissement.

Tous budgets confondus, 1714 mandats et 695 titres auront été émis en 2007. Le nombre de mandats est constant par rapport à 2006, mais le nombre de titres est en forte diminution, Valence Major ne percevant plus les recettes liées au réseau de transport CTAV depuis juillet 2006.

## **1.4 DES BUDGETS MAITRISES**

Le budget de Valence Major se décompose en 4 budgets :

- le budget général, comprenant les dépenses générales ainsi que les dépenses liées aux déchets ménagers (norme comptable M14); en 2007, le compte administratif fait apparaître 11 368 782,21 euros de charges de fonctionnement et 1 446 507,92 euros de dépenses d'investissement.
- Le budget annexe aménagement des zones économiques (norme comptable M 14) ; 2,4 millions d'euros de dépenses en 2006.
- Le budget annexe déplacements urbains (norme comptable M 43) ; 12 655 512 euros de dépenses de fonctionnement et 3 030 290 euros de dépenses d'investissement.

## **1.5 LE SOUCI DE LA SECURITE JURIDIQUE**

Le Code des marchés publics constitue le principal outil de la commande publique. Mais il n'est pas le seul car les directives européennes notamment, la directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services, modifiée par la directive 2005/51/CE de la Commission du 7 septembre 2005, doivent être prises en compte pour assurer la sécurité juridique des achats publics.

Bien que la dernière réforme du code des marchés publics date de janvier 2004, celui-ci a été modifié par décret du 1er août 2006, applicable au 1er septembre 2006. Plus qu'une réforme, il s'agit d'une harmonisation des dispositions du code avec les directives marchés publics qui ont été adoptées le 31 mars 2004.

Les dernières réformes du Code des marchés publics ont également renforcé le droit des opérateurs économique en particulier à travers la procédure de référé précontractuel qui

permet à une entreprise évincée d'un marché public de saisir le juge administratif en vue de faire annuler la procédure de passation d'un marché public, en se fondant uniquement sur la forme c'est-à-dire la publicité. D'où la nécessité de s'assurer en permanence de la conformité des procédures de publicité avec les principes fondamentaux de la commande publique définis à l'article I: « *liberté d'accès à la commande publique, égalité de traitement des candidats et transparence des procédures* ».

### 1.5.1 Organisation des achats

Les marchés publics de travaux, fournitures et services sont soumis au Code des marchés publics au titre de l'article 2.

Ainsi, depuis le 1er septembre 2006, Valence Major est entité adjudicatrice en sa qualité d'autorité organisatrice des transports et pouvoir adjudicateur pour toutes les autres procédures. Cette dissociation offre plus de souplesse au service dans la gestion des achats.

Globalement, toutes opérations confondues (nouveaux marchés et marchés en cours d'exécution), la commande publique représente en 2007, 13 328 648,89 € T.T.C. (cf. Chiffres clés des marchés).

Ce montant est étroitement liée aux besoins de la structure et des projets portés par les différents services dans le cadre des compétences de Valence Major.

En 2007, un effort particulier a été fait au niveau du service de la commande publique pour limiter le risque de contentieux, et veiller à une bonne définition des besoins.

### 1.5.2 Suivi et Gestion des contentieux

#### I- Contentieux au fond :

① Marché de collecte et d'enlèvement des ordures ménagères de l'agglomération valentinoise : le 17 février 1998, la société SRCC a déposé une requête près le Tribunal administratif de Grenoble tendant à l'annulation pour excès de pouvoir de la décision publiée au journal officiel d'annonces légales, par laquelle Valence Major a attribué le marché à la société NICOLLIN et à la condamnation de Valence Major à verser à la requérante, la somme de 1 004 707,33 € pour perte de chance sérieuse à l'attribution d'un marché public.

Par jugement en date du 3 février 2006, le Tribunal administratif de Grenoble a rejeté la requête de la société ONYX -AUVERGNE RHONE-ALPES venant aux droits de la SRCC. Ce contentieux, qui a définitivement pris fin en 2007, s'est traduit par une reprise de la provision de 570 000 € afférente à cette affaire.

② Budget général 2003/2004 financement du service d'enlèvement des ordures ménagères : la Ville de Valence a formé un recours pour excès de pouvoir contre les délibérations du Comité Syndical du 27 mars 2003 et du 18 mars 2004 qui institue une participation spécifique de la ville d'un montant de 104 531,90€. Par jugement en date du 28 décembre 2007, le Tribunal administratif de Grenoble a annulé la délibération du Comité Syndical ayant approuvé le budget pour l'année 2003 ainsi que le titre exécutoire relatif à la participation due au titre de l'année 2004 (104 531,90€). Valence Major a fait appel de cette décision.

⑤ Fourniture et installation de l'équipement billettique intéropérable : la société ERG Transit Systems est attributaire du marché public de fourniture et installation de l'équipement billettique intéropérable depuis le 3 juin 2005.

Le marché avait prévu une mise en ordre de marche le 1<sup>er</sup> septembre 2006. Toutefois, les parties ont eu une interprétation divergente de la notion de « mise en ordre de marche » ainsi prévue en ce que, si la société ERG considère que la mise en service commercial, qui a eu lieu le 1er septembre 2006, valait « mise en ordre de marche » au sens des dispositions du cahier des charges, VALENCE MAJOR ne partage pas cette analyse.

C'est pourquoi, par correspondance en date du 24 octobre 2006, VALENCE MAJOR indiquait à son cocontractant devoir être dans l'obligation d'appliquer les pénalités prévues au marché.

Un titre exécutoire en date du 10 janvier 2007, d'un montant de 135 000,00 € a été émis à cet effet par la Trésorerie Municipale de

VALENCE à l'encontre de la Société ERG.

Par requête en date du 7 mars 2007, l'entreprise a sollicité l'annulation du titre ainsi émis à son encontre.

L'issue de cette procédure étant incertaine, compte tenu des diverses acceptions admissibles de la notion de mise en ordre de marche mentionnée dans le marché, le Juge administratif pouvant tout autant retenir celle avancée par la société ERG.

En outre, cette procédure incertaine pouvant s'avérer coûteuse et longue, plusieurs années, pour VALENCE MAJOR et affecter les relations contractuelles avec le prestataire, il a été proposé au Comité Syndical du 27 décembre 2007, de conclure avec la société ERG une transaction au sens de l'article 2044 du Code civil pour mettre un terme à ce litige

## **II- Contentieux sur la forme : référé précontractuel :**

Les appels d'offres conclus en 2007 n'ont donné lieu à aucun contentieux portant sur la forme.

### **1.5.3 Présentation chiffrée**

#### **1 - Nouveaux marchés et renouvellement en euros TTC**

Service	Procédure adaptée		Appel d'offres		Montant total par service
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	
Administration générale	2	22 831,62			22 831,62
Déplacements urbains	11	452 761,13	1	1 085 872,32	1 503 636,17
Environnement et cadre de vie	3	24 319,00			24 319,00
Développement économique	3	10 514,04	2	3 105 584,96	3 116 099,00
<b>Sous-total</b>					<b>4 701 883,07</b>

## 2 - Marchés en cours d'exécution en euros TTC

Service	Procédure adaptée		Appel d'offres		Montant total par service
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	
Administration générale	10	297 730,09			297 730,09
Déplacements urbains	14	546 277,44	7	1 701 084,05	2 247 361,49
Environnement et cadre de vie	4	27 920,59	5	5 543 018,86	5 570 939,45
Développement économique	5	107 532,33	3	403 202,46	510 734,79
<b>Sous-total</b>					<b>8 626 765,82</b>
<b>Total Général</b>					<b>13 328 648,89</b>

### **1.6 L'UTILISATION CROISSANTE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION**

L'objectif d'une meilleure connaissance et analyse des services rendus a été prioritaire dans le travail mené au sein de Valence Major en 2007.

La connaissance ainsi produite est utilisée en premier lien en interne, avant d'être rendue accessible au public, en tout ou partie.

#### **1.6.1 Poursuite des efforts en matière d'élaboration de bases de données et de cartographies**

En 2007, les bases de données cartographiques sont devenues plus opérationnels pour mieux répondre aux demandes des services du Syndicat, des habitants et des prestataires de service.

Outre la participation à différents projets et le développement d'application spécifiques, tels que présentés dans la suite du présent rapport, l'année 2007 est marquée par

- une plus grande utilisation et efficacité des données spatiales produites par le service. En effet, de nouveaux fonds de plans tels que la BD parcellaire et le SCAN 25 de l'IGN ont été intégrés dans le SIG. Ces améliorations ont permis au SIG d'élargir ses champs d'actions et de fournir une connaissance plus fine du territoire. Il permet ainsi de réduire les délais d'étude tout en obtenant des documents de qualité et de prendre des décisions en état de cause ;

- la poursuite de la démarche d'échange et de mutualisation de données spatiales avec différents acteurs et partenaires du Syndicat que ce soit le Département de la Drôme, la Ville de Bourg-lès-Valence avec laquelle Valence Major a signé à titre expérimental un accord d'échange d'informations géographiques, ou l'Etat, dans le cadre de l'ouverture de la plateforme PRODIGE.

#### **1.6.2 Refonte du site internet**

Valence Major a intégré très rapidement la nécessité de suivre les évolutions technologiques de l'information et s'est ainsi doté dès 1999 d'un site Internet. L'objectif était de présenter au public et aux

partenaires du Syndicat ses compétences et son fonctionnement.

En 2002, ce site Internet a fait l'objet d'une actualisation, mais les élus de Valence Major ont souhaité en 2007 proposer un outil plus moderne, plus complet, plus interactif.

C'est dans cette perspective que le nouveau dispositif de présence sur Internet a été envisagé, avec des souhaits techniques et des objectifs très précis :

- ✓ Développer des services interactifs utiles aux usagers ;
- ✓ Faciliter l'accès à l'information de l'utilisateur (règle des trois clics) ;
- ✓ Fluidifier et simplifier la navigation ;
- ✓ Améliorer la lisibilité de l'arborescence ;
- ✓ Mettre à disposition des entreprises un outil de gestion des marchés publics ;
- ✓ Présenter de façon plus détaillée les compétences et le fonctionnement du Syndicat ;
- ✓ Moderniser et dynamiser le graphisme du site ;
- ✓ Permettre à l'administrateur de Valence Major de mettre à jour lui-même les éléments du site ;
- ✓ Disposer d'une meilleure lecture des statistiques de fréquentation.

Le nouveau site devait en outre correspondre aux besoins exprimés par différents publics : les habitants, les entreprises, les partenaires publics, les acteurs sociaux.

L'actualisation très rapide des contenus a été identifiée comme un élément clé pour assurer la diffusion d'une information fiable répondant aux attentes de ces publics.

De plus, l'intégration de cartes interactives permet désormais de visualiser plus aisément les services offerts par Valence Major sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Avec l'aide des outils de géolocalisation, ces cartes permettent de localiser très rapidement les installations et les équipements mis à la disposition du public par le Syndicat.

La mise en ligne du site a été réalisée le 5 novembre 2007 et en seulement 2 mois les résultats sont plus que satisfaisant :

- ✓ 3 200 visites pour plus de 22 000 pages vus
- ✓ 4 minutes en moyenne à chaque visite
- ✓ Des visiteurs du monde entier (Europe, Canada, Japon, Brésil, Maroc, ...)

### **1.7 CHIFFRES CLES**

Globalement, Valence Major représente, directement ou par les contrats d'exploitation de ses services

- 300 emplois,
- 23,6 millions d'euros de coût de fonctionnement,
- 6 millions d'euros de dépenses d'investissement.

En 2007, les recettes sont composées

- 66,5 % par des impôts (taxe d'enlèvement des ordures ménagères, taxe professionnelle reversée par les communes, versement transport),
- 14 % par le produit des services (recettes billetterie pour les transports urbains, produits des déchetterie et vente de matériaux pour le service environnement, locations

immobilières et vente de terrains),  
- 7,5 % par les subventions (Conseil général, éco-organismes),  
- 4,5 % par les communes, dont 1,5% de subventions

d'équilibre et 3% de subventions spécifiques (OPAH et grandes infrastructures)  
- 7,5 % par des produits exceptionnels

## 2. ENVIRONNEMENT

### SOMMAIRE

**2.1 Compétences**

**2.2 Principaux événements de l'année**

**2.3 Les chiffres clés**



## 2.1 COMPETENCES

Le syndicat assure l'intégralité de la compétence collecte des ordures ménagères et assimilés incluant :

- la gestion des bacs sélectifs,
- la gestion des Points d'Apport Volontaire,
- la collecte des déchets ménagers et assimilés,
- la gestion des déchetteries.

Valence Major a transféré sa compétence traitement des ordures ménagères et assimilés au SYTRAD.

## 2.2 PRINCIPAUX EVENEMENTS DE L'ANNEE

### 2.2.1 La sensibilisation : une action préventive nécessaire

En continuité avec les années précédentes, le travail de sensibilisation au geste de tri a été poursuivi en 2007.

L'objectif principal de cette démarche est d'informer les administrés sur les enjeux du tri sélectif et par voie de conséquence d'en améliorer les résultats.

Les missions principales sont les suivantes :

**Sensibiliser** : afin de faire prendre conscience de la situation et informer sur les enjeux liés à l'augmentation de la production des déchets. Il s'agit d'attirer l'attention sur la nécessité de mobilisation pour réduire notre production de déchets.

Cette action concerne également la sensibilisation des habitants au tri à la source de leurs déchets et emballages.

**Responsabiliser** : afin de mettre en évidence la responsabilité et la capacité de chacun à agir. L'enjeu est de prendre conscience de l'impact de nos gestes quotidiens sur notre consommation.

Sur l'agglomération valentinoise, ces actions se sont traduites sous différentes formes :

❶ Suivi de la qualité du tri  
En collaboration étroite avec le prestataire de collecte, une visite des adresses présentant des erreurs de tri est systématiquement réalisée afin d'améliorer la qualité du tri. Cette démarche a permis de sensibiliser 1 033 personnes.

Dans le même temps, plusieurs amonts de collecte ont été organisés afin d'intensifier les contrôles sur des zones où la qualité du tri est à améliorer.

❷ Campagne de communication sur la collecte du verre

Cette action s'est inscrite dans le cadre d'un concours organisé par le SYTRAD visant à récompenser l'EPCI obtenant la meilleure progression de son ratio de collecte du verre. A cet effet, une campagne de communication a été organisée en utilisant les supports des flancs des bus du réseau de transport urbain.



❸ Actions de sensibilisation dans le centre commercial AUCHAN à Guilhaumand-Granges

Du 8 au 10 novembre, une exposition sur la réduction des déchets à la source a été réalisée, en partenariat avec le Sytrad, dans la galerie marchande du centre

commercial AUCHAN. A cette occasion, 54 personnes ont été sensibilisées.

Cette action s'inscrit pleinement dans les objectifs de Valence Major visant à améliorer la gestion des déchets ménagers sur son territoire.

#### ④ Visite du centre de tri de Portes-Lès-Valence

Une visite a été organisée pour sensibiliser les rippers et chauffeurs de notre prestataire de collecte afin qu'ils réalisent au mieux le contrôle qualitatif au moment de la collecte des bacs sélectifs.

Cette visite a permis notamment de remobiliser le personnel et d'accentuer la politique de prévention de Valence Major.

⑤ Visite des déchetteries intercommunales de Saint-Marcel-Lès-Valence et de Bourg-Lès-Valence Ces visites ont pour objectif de présenter le cheminement des différents déchets qui y sont déposés ainsi que la complémentarité de ce service avec celui de collecte en porte-à-porte.

#### ⑥ Actions de sensibilisation envers les écoles primaires, collèges et associations

Plusieurs actions de sensibilisation ont été réalisées dans divers établissements de l'agglomération avec, notamment une participation à une rencontre littéraire organisée à la bibliothèque municipale de Valensolles à Valence.

Une partie de ces actions a été menée en collaboration avec le Sytrad.

Quant aux actions dans les écoles, elles présentent un triple intérêt : sensibilisation directe des enfants, pédagogie du geste concret en faveur de l'environnement, sensibilisation indirecte des parents.

Le détail des établissements visités est indiqué à l'Annexe n°2.1.

#### ⑦ Développement d'un nouveau site internet

Afin de répondre au mieux aux demandes des administrés, une refonte totale du site internet de Valence Major a été réalisée. Ce nouveau site permet dorénavant de trouver les informations relatives :

- aux jours de collecte,
- aux déchetteries,
- au tri sélectif,
- à la localisation des PAV,
- ...



### 2.2.2 Une démarche qualité poursuivie

En parallèle, la démarche qualité a été maintenue. Celle-ci s'est concrètement traduite par différentes opérations :

#### ① Une poursuite du développement des outils cartographiques performants

L'utilisation de l'application globale regroupant différentes informations telles que les secteurs de collecte et la localisation des Points d'Apport Volontaires (PAV) a été mise en ligne sur le site internet de Valence Major permettant une meilleure interactivité avec les utilisateurs.

Le développement de cartes a été poursuivi par le service SIG permettant notamment au service environnement une meilleure analyse

des données récoltées et par voie de conséquence une importante aide à la décision.

Un exemple de cette application est présenté dans l'annexe n°2.2.

② Respect des marchés signés avec les différents prestataires (marchés de collecte en porte à porte, en apport volontaire, exploitation des déchetteries intercommunales,...)

Cela se traduit par une présence de tous les instants sur le terrain : réponse aux réclamations des habitants, contrôle du service effectué...

Ce contrôle terrain est complété par l'utilisation du système GPS installé dans l'ensemble des camions de collecte. Le GPS permet notamment de suivre le parcours des camions de collecte et d'être par conséquent plus réactif par rapport aux questions des administrés.

Ces opérations sont essentielles quant à l'obtention d'un service qualitatif et quantitatif.

③ Réunion de la commission environnement  
Réunie mensuellement, cette commission permet d'examiner l'ensemble des difficultés rencontrées à l'occasion des différentes prestations (marchés de collecte, gestion des déchetteries, ...).

De plus, un travail de propositions de piste d'amélioration du service est régulièrement effectué (filiale DAS, collecte des D3E, des cartouches d'encre...), puis soumis au bureau exécutif.

En 2007, cette commission s'est réunie à 7 reprises.

### 2.2.3 Le développement et le renforcement de nouvelles filières d'élimination

#### ① La collecte des cartouches d'encre



Usagées, vides ou périmées, toutes les cartouches d'encre et de toner en fin de vie peuvent dorénavant être déposées en déchetterie. Cette collecte, réalisée par la société Collectors, s'effectue par l'intermédiaire d'un box de collecte dont le contenu est acheminé jusqu'à un centre de tri puis valorisé.

#### ② La collecte des Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)

Cette collecte concerne l'ensemble des déchets dangereux (peintures, acides, huiles de vidange,...) nécessitant des conditions particulières de collecte.

Sur le territoire de Valence Major, la collecte se déroule mensuellement (1/2 journée) dans chaque déchetterie.

Il est à noter que les tonnages collectés ont augmenté de 20 % entre 2006 et 2007 ce qui confirme la progression obtenue l'année précédente.

De plus, les huiles alimentaires et les matériaux souillés sont venus compléter la liste des Déchets Ménagers Spéciaux acceptés lors des permanences.

#### ③ La collecte des Déchets d'Activité de Soins (DAS)

Depuis le 9 janvier 2006, Valence Major, propose un service afin d'éliminer en toute légalité les déchets des patients en auto-traitement. En 2007, 126 nouveaux utilisateurs ont été recensés ce qui porte à 278 le nombre total d'inscrits à ce service.

Le partenariat avec le syndicat des pharmaciens a été maintenu afin de poursuivre la communication via l'ensemble des officines de l'agglomération.

#### ④ Opération de vente de bacs à compost

Afin de limiter la part d'ordures ménagères à enfouir en centre d'enfouissement technique, l'opération de vente de bacs à compost a été maintenue.

En 2007, 328 bacs ont été vendus sur le territoire de Valence Major (Cf. Annexe n°2.3).



#### 2.2.4 Un nouveau marché de collecte en apport volontaire des déchets recyclables secs

Le marché de collecte en apport volontaire des matériaux recyclables a été passé par appel d'offres en date du 9 juillet 2007 pour une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Ce marché d'une durée de trois ans, était divisé en deux lots. L'un pour la collecte du verre et l'autre pour la

collecte des autres matériaux recyclables secs.

Une attention particulière a été portée sur la qualité de la prestation, notamment en ce qui concerne le système de lavage des conteneurs. A ce titre, l'interdiction d'utilisation d'un grappin a été clairement mentionnée.

A l'issue de la procédure, le lot n°1 a été attribué à la société SOLOVER et le lot n°2 à la société VEOLIA Propreté.

#### 2.2.5 La gestion en régie de la maintenance des bacs de tri sélectif

L'ensemble des opérations liées à la maintenance des bacs a été poursuivi. Elles permettent d'assurer un service de proximité qui est complémentaire des différentes actions de sensibilisation mentionnées précédemment.

Le bilan de ces interventions est détaillé à l'annexe n°2.4.

#### 2.2.6 La construction d'une déchetterie intercommunale sur Guilhaud-Granges et la mise en place d'un camping-car sur la déchetterie de Valence le Haut

Afin d'améliorer le service apporté aux usagers et de répondre à la réglementation en vigueur, les travaux d'aménagement d'une nouvelle déchetterie ont été engagés quartier Bayard à Guilhaud-Granges, en remplacement de celle située sur la même commune. D'une superficie inférieure à 3 500 m<sup>2</sup> hors espaces verts, elle est conçue pour recevoir 11 conteneurs et compacteurs ; elle comprend également un local pour le gardien d'environ 28 m<sup>2</sup>.

Le bureau d'études LO VRD a été chargé de la mission de maîtrise d'œuvre pour cette opération.

Les travaux ont débuté en février 2007.

Ces derniers ont été interrompus en juin 2007 en raison de la dangerosité liée à la présence d'une ligne de haute tension dont la hauteur a fait l'objet d'une mauvaise évaluation.

Après l'étude de plusieurs scénarii, et en concertation avec la société RTE, il a été décidé de faire procéder à la rehausse des pylônes. La reprise des travaux est prévue en 2008.

Pour le cas particulier de la déchetterie de Valence le Haut, un véhicule de type « camping-car » servant de bureau en lieu et place du local actuel régulièrement dégradé, a été installé.

### 2.2.7 Des résultats encourageants mais à améliorer

#### ① La collecte des déchets ménagers (Cf. annexe 2.5.)

L'année 2007 marque une augmentation du tonnage global collecté et valorisé des matériaux issus des collectes sélectives (corps creux, corps plats et verres). Ce bon résultat s'accompagne d'une légère diminution du taux de refus global de 0,3% par rapport à 2006 (5,65% pour les Corps Plats et 37,57% pour les Corps Creux).

Le taux de refus obtenu pour les corps creux doit inciter Valence Major à intensifier ses efforts en terme de communication afin de rappeler les consignes de tri.

Les tonnages valorisés de verre ont faiblement diminué (-0,5 %). Ces résultats mettent en évidence la pertinence et la nécessité de la communication sur la collecte du

verre, réalisée fin 2007 via les bus de l'agglomération.

Le tonnage d'ordures ménagères est quant à lui relativement constant avec une diminution de 4,1%.

#### ② Les déchetteries intercommunales

Le tonnage de déchets collectés en déchetterie a globalement augmenté de 2% entre 2006 et 2007.

Les bons résultats obtenus en 2006 pour la collecte des DMS, se confirment avec une augmentation de 20%.

## 2.3 CHIFFRES CLES

### Matériel

- 54 950 bacs sélectifs gérés par Valence Major
- 384 points d'apport volontaire gérés par Valence Major
- 328 bacs à compost vendus en 2007

### Actions de sensibilisation

- 1 033 personnes sensibilisées suite à des erreurs de tri
- 191 personnes sensibilisées suite à des animations

### Activité

- 278 utilisateurs du service de collecte des déchets d'activité de soin
- 19,6 % de taux de recyclage (+2,5% par rapport à 2006)
- 9,90% de taux de refus (-0,3% par rapport à 2006)
- +2% du tonnage collecté en déchetterie entre 2006 et 2007

# 3. DEPLACEMENTS URBAINS

## SOMMAIRE

**3.1 Compétences**

**3.2 Principaux événements de l'année**

**3.3 Chiffres clés**



### 3.1 COMPETENCES

Valence Major exerce les compétences d'une Autorité Organisatrice de Transport Urbains.

A ce titre Valence Major :

- définit la politique générale des transports, les orientations et l'organisation des transports publics urbains
- conduit les études de stratégie, de détermination de l'offre de transport en fonction de la demande
- décide de la consistance des services à offrir pour répondre au mieux aux besoins de déplacements des habitants
- homologue les tarifs donnant accès au réseau de bus
- réalise et finance les investissements nécessaires à l'exploitation
- verse une contribution au délégataire mandaté pour la gestion du service

Valence Major est également maître d'ouvrage du Plan de Déplacements Urbains. A ce titre il en assure l'élaboration, le suivi et l'évaluation en lien avec les communes et autres partenaires pour la mise en œuvre des actions.

### 3.2 PRINCIPAUX EVENEMENTS DE L'ANNEE

#### 3.2.1 Un réseau restructuré et adapté au contexte urbain de l'agglomération

❶ La mise en œuvre du nouveau réseau

Le réseau de bus restructuré est mis en œuvre à compter du 2 janvier 2007.

La nouvelle structure du réseau basée sur un principe de diamétralisation des lignes (pas de terminus en centre ville) permet de s'adapter au contexte urbain de l'agglomération.

Les 10 lignes régulières permettent ainsi de desservir des secteurs nouvellement urbanisés, d'accompagner le développement de zone en croissance et de prendre en compte les grandes infrastructures de l'agglomération.

Ce réseau répond aux préoccupations de l'ensemble des utilisateurs, que se soit les scolaires et les étudiants, comme des personnes à mobilité réduite et les salariés, et bien entendu aux utilisateurs réguliers et occasionnels.

De nouvelles habitudes de déplacements doivent être prises par la clientèle notamment du fait de nouveaux itinéraires, de correspondances modifiées et de nouvelles numérotations de lignes.

Un dispositif complet d'information préalable et suivant la mise en œuvre est ainsi déployé afin de renseigner, d'orienter et de rassurer la clientèle sur le terrain. Des personnels d'accompagnement sont recrutés spécifiquement pour l'occasion en complément de l'agence commerciale dont le personnel est également renforcé.

L'ensemble de la signalétique du réseau est revu sur les 600 points d'arrêts du réseau.

Des dépliants génériques et d'autres plus spécifiques par quartiers sont diffusés dans aux foyers de l'agglomération.

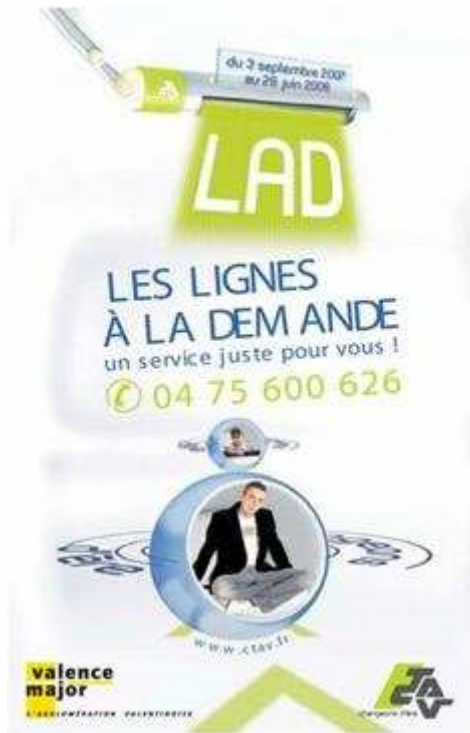
Les actions de communications engagées sur la fin de l'année 2006 se poursuivent : campagne

d'affichage, actions de street marketing, campagne sur le Visiobus ...

## ② Le service de lignes à la demande

Un nouveau service de lignes à la demande est également mis en œuvre en janvier 2007. Ce service dessert principalement les zones peu denses de l'agglomération où une desserte par ligne régulière ne se justifie pas.

Ce service à la particularité de fonctionner uniquement sur réservation téléphonique et est accessible au prix du billet unité. 11 lignes à la demande sont ainsi créées et ouvertes au public en janvier 2007.



Comme dans toute restructuration de réseau une période d'intense observation est ouverte dès les premiers jours de fonctionnement afin d'ajuster au mieux le service à la demande.

## ③ Les adaptations du nouveau réseau

Des premiers ajustements mineurs sont proposés dès le 26 février 2007 afin de fiabiliser les temps de parcours, d'optimiser les correspondances et de renforcer la desserte de certains secteurs .

Une deuxième série d'ajustements intervient en septembre 2007 afin notamment de perfectionner le réseau Express à destination principale des scolaires et d'absorber les charges importantes aux heures de pointes.

Après plusieurs mois de fonctionnement, la fréquentation est prometteuse mais difficilement comparable aux années précédentes du fait notamment d'une répartition différente des correspondances. La stabilisation du réseau interviendra de manière concomitante à la fin des travaux en centre ville (site propre bus et pôle bus).

(Détail - Rapport Activité du délégataire - cf. annexe 3.1)

### 3.2.2 Un développement technologique au service d'une information voyageur de qualité

#### ① Les nouveaux systèmes technologiques

Les systèmes dans lesquels investit Valence Major sont complémentaires et interdépendants. Ils contribuent à former un socle « système » nécessaire à la bonne information de la clientèle et à la bonne exploitation du réseau.

Après le système de vidéosurveillance, plusieurs systèmes sont en cours de déploiements ou en étude de définition sur l'exercice :

- Système Billettique interopérable
- Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information des Voyageurs (SAEIV)
- Système d'Informations Vidéo-diffusées à l'intérieur des véhicules
- Système d'Informations des Voyageurs à Distance

L'année 2007 permet de fiabiliser les outils billettique et le système d'aide à l'exploitation et à l'information voyageur.

Cette finalisation des produits exige une expertise en continue de la part des différentes parties impliquées eu égard à la technicité des systèmes.

Les bornes d'informations aux points d'arrêts et les bornes de rechargement de titre en libre service sont bien utilisées par la clientèle et donnent satisfaction.

Le renouvellement du système de vidéodiffusion permet à compter du mois de décembre 2007 d'informer à bord du véhicule les passagers sur le prochain arrêt et sur la localisation du bus sur son itinéraire.

Une synthèse vocale reproduit cette information pour les personnes malvoyantes.

A ce titre des tests d'audibilité et de compréhension sont organisés avec les principales associations concernées.

#### ② Un site internet dédié

Afin d'offrir une information complète sur le réseau de bus, Valence Major investit dans un site internet : ctav.fr.

Ce site dispose d'une information claire, précise et fiable sur l'ensemble des dispositions du service : plan, horaires, tarifs,

conditions de circulation, déviations etc ...

Fin 2007 ce site intègre un calculateur d'itinéraire permettant de construire et d'optimiser son déplacement en indiquant son lieu de départ et son lieu d'arrivée sur une période souhaitée.

Avec ces nouveaux outils le voyageur est accompagné sur l'ensemble de son déplacement : à domicile via le site internet et le calculateur, au point d'arrêt avec les bornes d'information voyageur, dans le bus avec le système embarqué d'information.

#### ③ L'interopérabilité

Les réflexions se poursuivent avec la Région Rhône Alpes et la SCNF au niveau de l'interopérabilité des systèmes billettique : d'un point de vue technique lié à la mise en place d'un support unique (carte OURA ! sur laquelle il sera possible de charger des abonnements CTAV et TER) et d'un point de vue tarification (étude sur la commercialisation de produits multimodaux).



### 3.2.3 Accélération de la mise en accessibilité du réseau et mise en place d'un service spécifique

#### ① Sur le réseau régulier

La politique globale visant à améliorer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des bus, des quais et des cheminements piétons est poursuivie et développée

sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Sur la base des recommandations du référentiel technique, plusieurs points d'arrêts sont mis aux normes de l'accessibilité avec des quais surélevés, des bordures inclinées, des dalles podotactiles et une gestion du mobilier urbain sur l'aire de l'arrêt.

Le programme de mise en accessibilité de la ligne 1 est engagé avec une dizaine de réalisations de quais accessibles en 2007.

Les nouvelles acquisitions de véhicules permettent d'atteindre un taux proche de 70 % du parc bus accessible aux personnes à mobilité réduite.

Les différents systèmes mis en service en 2007 tels que l'annonce sonore du prochain arrêt ou le site internet répondant aux normes d'accessibilité (voir chapitre 3.2.2) contribuent à une meilleure prise en charge des personnes malvoyantes notamment.

#### ② Mise en place d'un nouveau service spécifique

Valence Major propose à partir du mois de juin 2007 un nouveau service de proximité pour les personnes à mobilité réduite qui ne pourraient accéder au réseau régulier.

Ce service, réservé aux utilisateurs de fauteuils roulants et aux personnes malvoyantes, titulaires de la carte d'invalidité portant les mentions « besoins d'accompagnement » ou « cécité », est accessible sur simple réservation aux tarifs du réseau.

Un véhicule complètement adapté de 9 places a été acheté par Valence Major pour le service.

Ce service élaboré en partenariat étroit avec les associations rencontre un vif succès dès les premiers mois de fonctionnement : en septembre 2007 près de 600 courses sont déjà réalisées.

#### ③ Schéma directeur d'accessibilité

Afin de consolider les différentes actions engagées en matière d'accessibilité dans un cadre cohérent à l'échelle de l'agglomération, Valence Major engage la réflexion sur l'élaboration du schéma directeur d'accessibilité du réseau de transport.

La coordination avec les autres thématiques visées par la Loi Handicap (logement, voirie, ERP ...) est envisagée au travers de la constitution d'une Commission intercommunale d'accessibilité.

#### 3.2.4 La sécurité du service, une préoccupation constante associant prévention, sensibilisation et dissuasion

Permettre aux clients du réseau et aux personnels d'exploitation de se déplacer et de travailler en toute sécurité est une condition primordiale d'un réseau de qualité.

L'équipement de l'ensemble du parc de bus en vidéosurveillance permet aujourd'hui de lutter efficacement contre les incivilités à l'intérieur des véhicules.

Les images issues de la vidéosurveillance sont aujourd'hui régulièrement utilisées par la police.

La lutte contre les événements extérieurs aux bus (jets de pierre notamment) a nécessité un

renforcement des partenariats et des rencontres avec les forces de Polices, le Préfet, le Procureur, l'Inspecteur d'académie, les acteurs de terrain et les partenaires sociaux de l'entreprise exploitante.

Un observatoire de la sécurité du réseau est mis en place et partagé avec l'ensemble des partenaires.

Afin de compléter le dispositif, Valence Major souhaite étudier la possibilité de mener des actions en matière de prévention, d'animation et de sensibilisation.

### 3.2.5 Intégrer les mobilités douces à la politique globale de déplacement

#### ① Service Vélo et schéma cyclable

La réflexion autour de la mise en place d'un service vélo adapté au contexte de l'agglomération se poursuit en prenant en compte les différentes expérimentation menées à l'échelle nationale en matière de Vélo en libre service.

La possibilité de faire de carte OURA une carte d'accès à un service vélo est étudié en partenariat avec la Région.

Valence Major engage sur l'année 2007 la constitution d'un schéma directeur cyclable à l'échelle de l'agglomération afin d'améliorer notamment la lisibilité, la continuité et la sécurité du réseau cyclable.

L'expertise du cabinet d'étude EREA est sollicitée, dans un premier temps autour d'un état des lieux et d'un diagnostic de l'existant.

#### ② Plan de Déplacements Entreprises / Administration / Etablissements Scolaires :

Une démarche d'expérimentation de Plan de Déplacements Entreprise est entreprise dans le site EDF valentinois.

Après une phase d'enquête auprès des salariés d'EDF et d'une sensibilisation aux transports en commun, les premiers titres de transports PDE sont commercialisés à partir du mois de septembre 2007.

L'avantage tarifaire pour le salarié est substantiel puisque le coût de l'abonnement est pris en charge pour moitié par EDF et Valence Major.

D'autres contact sont pris pour confirmer la démarche auprès d'entreprises du centre ville et de différentes administration.

Valence Major étudie par ailleurs la possibilité d'éditer un guide pratique pour aider les établissements scolaires ou les parents d'élèves à mettre en place des Plan de Déplacements Etabissements Scolaires (PDES ou Pédibus).

Cette démarche s'appuie sur des initiatives développées au niveau locale sur certaines communes de l'agglomération et au niveau national.

#### ③ Compte déplacement

Valence Major engage en conformité avec la réglementation l'élaboration d'un compte déplacement constitué de deux volets :

-une approche financière permettant de calculer les dépenses directes consacrées au développement et à l'entretien des infrastructures de transport, à l'acquisition et à l'usage

de véhicules, aux services de transports collectifs de personnes ...

-une approche du coût social visant à estimer le coût social lié aux transports de personnes. Ce coût inclut l'ensemble des coûts externes (estimation monétaire de l'impact économique négatif des transports sur l'environnement et de la société (bruit, effet de serre, accidentologie, pollution de l'air) et les coûts directs à partir des dépenses estimées dans l'approche financière

### 3.2.6 Démarche qualité et service garanti, de nouvelles démarches pour un service fiabilisé

#### ① La démarche qualité

Dans un souci d'évaluation permanent de la qualité de son réseau de transport Valence Major élabore une véritable démarche qualité en partenariat avec son délégataire.

Cette démarche est expérimentée fin 2007 sur la base d'un référentiel qualité autour de plusieurs critères : ponctualité, qualité aux points d'arrêts, qualité à bord des bus, qualité des prestations clientèle. Cette démarche sera mise en œuvre sur l'année 2008.

#### ② Service garanti

Dans le prolongement de la publication de la « loi sur le dialogue social et la continuité du service public dans les transports terrestres réguliers de voyageurs » Valence Major étudie un projet de mise en place d'un service garanti sur son réseau de bus.

Il s'agit pour Valence Major d'établir un plan de dessertes prioritaires en transport en commun à assurer en

cas de perturbations prévisibles du trafic (grève, travaux, météo ...).

Différents niveaux de priorité doivent être établis afin de pouvoir être appliqués en fonction de l'importance de la difficulté. Ces niveaux doivent être définis en prenant compte les besoins spécifiques des personnes à mobilité réduite, en garantissant l'accès aux établissements scolaires les jours d'examen, et après consultation des associations d'usagers.

## 3.3 CHIFFRES CLES

#### L'offre de transport :

- 10 lignes régulières diamétralisées et des services scolaires
- 11 lignes à la demande
- 1 service porte à porte pour les personnes à mobilité réduite
- 130 kilomètres de ligne
- 3 590 000 kilomètres parcourus
- 630 points d'arrêts

Une offre de transport en progression constante, environ + 15 % sur 5 ans

#### L'usage :

- 20 000 usagers dont 12 000 abonnés
- 6 740 752 validations réalisées (nouveau système billettique)
- 48 % de voyages réalisés par le public jeune et 20 % par le billet unité

Une tendance d'usage à la hausse, environ + 13 % entre 2001 et 2007, avec un ralentissement sur 2006 et 2007.

#### Tarification :

- Billet unité à **1,10 €**
- Abonnement jeune et réduit à **10,70 €** mensuels
- Abonnement tout public à **32 €**

Une gamme tarifaire attractive, surtout pour le public jeune, et les revenus modestes.

# 4. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

## SOMMAIRE

**4.1 Compétences**

**4.2 Principaux événements de l'année**

**4.3 Chiffres clés**



Maison du BTP Lautagne

## 4.1 COMPETENCES

Les statuts de Valence Major autorisent l'exercice de la compétence économique à travers :

L'aménagement et le développement des zones

La création et la gestion de bâtiment d'activités d'intérêt intercommunal

La coordination et l'animation de toutes actions visant au développement économique de l'agglomération

La réalisation d'études sur des projets d'intérêt intercommunal

## 4.2 PRINCIPAUX EVENEMENTS DE L'ANNEE

### 4.2.1 Un contexte économique incertain

Dans un contexte économique Drôme Ardèche encore favorable mais incertain notamment en fin d'année, les 4171 établissements relevant du secteur privé et employant au moins un salarié au 31 décembre 2006 (source Assedic), pour un effectif total salarié privé de 45081 emplois sur l'agglomération, ont participé à une constante diminution du chômage sur l'année 2007 (- 609 demandeurs d'emplois en fin de mois catégories 1,2 et 3 entre le 31 décembre 2006 et 2007, soit - 9,84 %). Cette diminution générale a profité principalement aux demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an à l'ANPE.

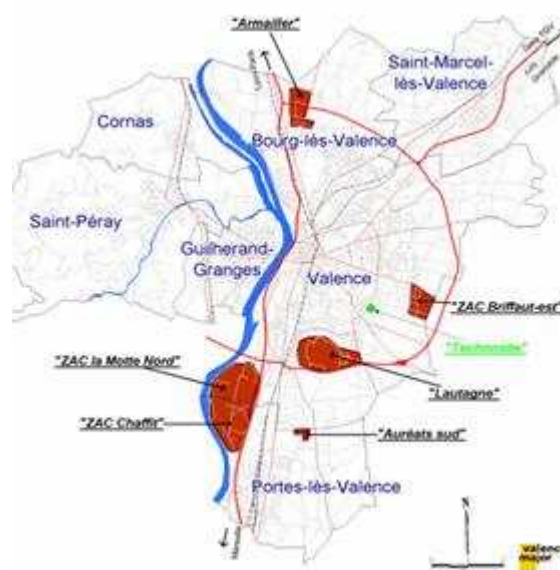
Parmi les faits marquants de l'année chez les plus gros employeurs privés de l'agglomération, on retiendra la fusion des sociétés MARKEM et IMAJE qui ne font plus qu'une au sein du groupe Dover pour constituer le spécialiste mondial des solutions d'identification et de traçabilité. Le siège de ce business group est à Bourg-lès-Valence et emploie 2820 salariés dans le monde. Porté par la croissance du marché de l'hélicoptère et de son client principal Eurocopter, le site valentinois de Thalès avionique est également conforté au sein du groupe du

même nom. On notera également la bonne position sur les marchés internationaux de la société Solystic à Bourg-lès-Valence spécialisée dans les machines de tri postal. L'Ardèche n'est pas en reste : la société SAGEM annonce une fusion avec le numéro 1 des terminaux de paiement INGENICO et le souhait de conforter l'agglomération valentinoise comme site principal de recherche et de développement du groupe. On retiendra aussi le redressement progressif du fabricant de bennes Faun implanté à Guilhaierand-Granges.

Le site valentinois de Reynolds ferme définitivement ses portes ne préservant que la fonction logistique sur la commune de Malissard et quelques postes d'encadrement sur la zone de la gare TGV. A noter qu'un plan de revitalisation a été signé entre Reynolds et l'Etat pour favoriser la ré-industrialisation du site. Celui-ci prévoit entre autre des aides en faveur des entreprises qui créeront de l'emploi tant sur la friche industrielle que sur l'agglomération valentinoise.

Enfin une vigilance devra être de mise sur le suivi de plusieurs entreprises motrices dont les indicateurs laissent présager quelques difficultés à plus ou moins long terme.

### 4.2.2 Zones d'activités : une offre foncière qui se raréfie



Avec 6,3 ha de surfaces commercialisées en 2007 sur les 6 zones d'activités gérées par Valence Major (dont 4 en commercialisation), notre Syndicat n'a pas concrétisé tous les projets initiés en 2006. Plusieurs raisons à cela : l'abandon de la phase 2 d'un important projet sur la zone de Chaffit d'une part, des montages de dossiers privés de plus en plus longs qui décalent dans le temps les régularisations foncières. Plusieurs dossiers à l'étude devraient toutefois se concrétiser dès le premier semestre 2008. Conséquence de cela, le stock de terrain viabilisé disponible estimé au 31 décembre 2007 à 15,9 hectares devrait sensiblement diminuer, constituant ainsi une préoccupation majeure pour notre Syndicat à très court terme.

Cette commercialisation en demi-teinte n'a pas empêché l'effectif total d'emplois sur les zones intercommunales de progresser de plus de 400 unités, soit +10 % par rapport à l'année précédente. Le nombre d'établissements tend quant à lui à stagner. Le produit de la taxe professionnelle perçue en 2006 a également augmenté de plus de 80 000 € par rapport à l'année précédente.

A noter enfin, l'acquisition de plusieurs terrains sur les ZAC de La Motte nord et de Mauboule permettant de compléter utilement la maîtrise foncière sur ce secteur.

#### ❶ La zone de Briffaut-Est sur la commune de Valence

Située en accès direct sur la LACRA, la zone de Briffaut-est a vu sa commercialisation progressée de 4,0 ha. La surface restant à céder au 31 décembre 2007 estimée à 5,0 ha permet d'envisager une fin de commercialisation dans le courant de l'année 2009. Les nouvelles entreprises implantées confirment la forte orientation de la zone sur les activités de distribution et de réparation automobile. Au 31 décembre 2007, 177 entreprises sont présentes pour un effectif global d'environ 2150 emplois, soit une progression de + 18 % des effectifs.

#### ❷ La zone de Lautagne sur la commune de Valence



Avenue de Lautagne

Le dernier terrain du Lotissement de Lautagne a été cédé durant l'année, et verra l'implantation de la société PRODIM sur plus de 1500 m<sup>2</sup> de bureaux. Au total, ce sont 9,8 ha de terrains commercialisés sur un périmètre d'environ 18 ha. Une réflexion est en cours pour envisager la suite de l'opération laquelle s'avère complexe de par la nécessité de réactualiser l'ensemble des études eu égard notamment à l'évolution du contexte réglementaire et au retour d'expérience de plusieurs années de commercialisation. Un bureau d'étude sera à ce titre désigné dès début 2008 pour une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Au 31 décembre 2007, 34 établissements sont présents sur la zone pour un effectif global de 920 emplois, soit une progression de près de 11%.

#### ❸ La zone de Chaffit sur la commune de Portes-lès-Valence,

Un seul terrain a été commercialisé sur la ZAC de Chaffit en 2007 pour les besoins de développement de la société Fruival (groupe Andros). Notre Syndicat a par ailleurs repris la main sur un foncier de 67 837 m<sup>2</sup> sous compromis de vente avec la société de construction SOLGEC du groupe Eiffage pour le compte du fonds d'investissement Logistis II d'IXIS AEW. Cette situation directement liée à la non commercialisation de la plateforme logistique de 36 000 m<sup>2</sup> détenue par

IXIS AEW constitue une réelle zone d'ombre pour la zone intercommunale portoise. A noter toutefois que cette situation ne constitue pas un cas isolé en vallée du Rhône, les bâtiments de Montéleger, du Pouzin ou encore de Saulce sur Rhône n'ont pas non plus trouvé preneur au 31 décembre de l'année.



Rue Cdt Cousteau ZAC Chaffit

#### ④ La zone des Auréats sud sur la commune de Portes-lès-Valence

Le lotissement des Auréats-sud aménagé en 2000 d'une superficie de 6,4 ha commercialisables constitue pour notre syndicat une offre foncière complémentaire. De taille modeste, ce lotissement ne permet pas de justifier sur cette opération d'une stratégie volontariste de la collectivité. Au 31 décembre 2007, 3 entreprises sont présentes sur les Auréats-sud employant 164 salariés. Des engagements ont par ailleurs été pris par le Comité syndical sur la totalité des terrains restants.

#### ⑤ La zone de La Motte nord et Mauboule à Valence

Si 2006 annonçait la réactivation des études d'aménagement des ZAC de La Motte nord et de Mauboule, l'année 2007 constitue l'aboutissement de nombreux dossiers sur ce secteur. On retiendra sur le plan administratif la validation du dossier loi sur l'eau ouvert en 1999, la modification des dossiers de réalisation des 2 ZAC de La Motte nord et de Mauboule dans une logique d'adaptation au contexte, la modification du POS permettant l'ouverture à l'urbanisation

du nord des 2 ZAC intégré au périmètre intercommunal. Sur le plan opérationnel, les études de maîtrise d'œuvre ont été menées au terme de la phase APD permettant ainsi le lancement d'un appel d'offre travaux pour un montant estimatif en première tranche de 10,7 M€ de travaux. Dans le même temps d'importantes négociations sont lancées avec des propriétaires privés, l'Etat et le Conseil Général pour permettre de compléter la maîtrise foncière du Syndicat sur le secteur et ainsi tenir les engagements de la collectivité vis-à-vis du groupe Leroy Merlin, porteur d'un double projet structurant commercial et logistique.

#### ⑥ La zone de l'Armailler sur la commune de Bourg-lès-Valence

Les contacts avec les propriétaires fonciers du secteur de l'Armailler (45 ha environ) s'intensifient durant l'année 2007. L'approche amiable rencontre toutefois quelques limites, les prétentions financières des propriétaires étant généralement supérieures aux propositions de notre syndicat. Quelques dossiers semblent cependant pouvoir se concrétiser. En fin d'année, un travail collaboratif avec les services de Bourg-lès-Valence est en cours pour permettre la désignation d'une équipe d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage dont la mission sera d'effectuer un diagnostic urbain du secteur et de proposer des éléments de programme en vue d'une urbanisation future.

En synthèse, l'offre foncière intercommunale se raréfie d'année en année tant sur le plan de la quantité que sur celui de la diversité. Pour maintenir une offre adaptée et compétitive, l'extension ou la création de nouvelles zones constituera un enjeu prioritaire.

#### 4.2.3 Locaux d'activité : un bilan contrasté entre le Technosite et Cime

##### ① Le Technosite sur la commune de Valence

La 3<sup>ème</sup> année pleine de fonctionnement du Technosite s'inscrit dans la continuité

des 2 précédentes. Le bâtiment constitue une belle vitrine technologique de l'agglomération au cœur du pôle universitaire. La logique de pôle est confortée d'année en année permettant ainsi aux locataires d'évoluer dans un environnement très favorable pour le développement de leurs activités. Au-delà de la présence de 9 établissements au 31 décembre 2007, il est important de noter que ce bâtiment est aujourd'hui identifié comme un lieu ouvert aux entreprises dans lequel on aborde les sujets technologiques. Un des enjeux à venir avec l'ouverture de l'extension consistera à conforter ce positionnement de lieu ressources en matière de technologies pour les entreprises.

Les travaux de l'extension sont lancés dès le 5 novembre 2007 pour une durée de 9 mois pour la première tranche dédiée à l'installation du RFT Lab (laboratoire de l'ESISAR, groupe INP Grenoble, spécialisé dans les tests de compatibilité électromagnétique,) et 14 mois pour la livraison complète de l'opération.

Rappelons que cette extension permettra de dégager près de 1 600 m<sup>2</sup> de plancher supplémentaires pour accueillir de nouveaux projets à valeur ajoutée technologique.



Perspective extension du Technosite

#### Ⓢ L'immeuble CIME sur la commune de Valence

L'immeuble CIME fait depuis le 5 décembre 2000 l'objet d'un avis défavorable de la commission sécurité. Après de longues études, les travaux de mise en conformité au regard de la réglementation de protection incendie ont démarré au mois de juin 2007 pour une durée prévisionnelle de 12 mois.

L'arrêté de Madame le Maire de Valence interdisant toute nouvelle activité dans le bâtiment est toujours en vigueur au 31

décembre de l'année. Il est toutefois probable qu'en fonction de l'avancement des travaux, celui-ci soit revu dans le courant de l'année 2008. Valence Major ne pourra ainsi faire l'économie d'une réflexion quant au devenir et l'utilisation des 1 046 m<sup>2</sup> de plancher propriété de notre syndicat.

#### 4.2.4 CDRA, la fin de la phase transitoire

Après avoir émis un avis favorable sur la charte de développement en juillet 2006, la Région Rhône-Alpes a approuvé en commission permanente du 29 novembre 2007 le Contrat de Développement Rhône-Alpes Valence Drôme Ardèche Centre.

L'organisation retenue pour le portage de ce contrat s'appuie sur une convention de mandat que l'ensemble des communes de Valence Major a signé avec les 29 autres collectivités partie prenante du dispositif.

Cette nouvelle organisation sonne le retrait de Valence Major à la faveur des communes membres de l'agglomération.

#### 4.2.5 Des conventions de financement pour structurer l'offre de services

##### ① Pôle traçabilité

L'Association Pôle Traçabilité a bénéficié en 2007 d'une subvention de 120 000 € pour boucler un budget annuel qui s'élève à 764 796 €. Les autres financeurs sont l'Etat, la Drôme, le Conseil Général, la Région Rhône-Alpes.

Les actions mises en œuvre cette année ont été nombreuses et très ciblées pour conforter la légitimité de ce pôle à l'échelon national. (actions collectives identification par radiofréquence, actions collectives authentification prévention de la contrefaçon, actions de développement économique, prestations de formation, prestations conseils). La répartition des missions entre l'Association Pôle traçabilité et son partenaire technique historique l'ESISAR s'est clarifiée. Un rapprochement avec le pôle de compétitivité mondial MINALOGIC s'est également opéré

venant ainsi confirmer la légitimité régionale du pôle traçabilité dans son domaine. Tous ces éléments sont de bons augures en vue du futur appel à projet de la Direction Générale des Entreprises pour l'implantation d'un centre national de ressources en radio fréquence pour lequel le pôle traçabilité est candidat.

Quelques chiffres sur 2007:

- Entreprises reçues au centre de démonstration: 182
- Entreprises reçues pour information et sensibilisation: 95
- Entreprises reçues pour diagnostic et recommandation: 77
- Entreprises accompagnées sur un projet: 30



Le centre de démonstration du Techosite

### 📍 Impression numérique

L'agglomération Valentinoise dispose d'un potentiel important en matière d'impression numérique par la présence conjuguée sur le territoire d'un leader mondial (la société Imaje), d'un noyau de petites entreprises spécialisées sur des niches technologiques, de chercheurs et professeurs reconnus mondialement pour leur expertise.

C'est dans la perspective de faire connaître le savoir-faire présent sur notre territoire, de créer des synergies entre acteurs et de favoriser le développement de projets à vocation économique et à valeur ajoutée technologique que Valence Major a décidé de conventionner avec l'ESISAR et sa structure de valorisation, l'APDISAR, porteur de l'action.

Ce financement a permis à l'APDISAR de développer plusieurs types d'actions :

Du conseil auprès des industriels pour la caractérisation de besoins et la mise en relation auprès de partenaires (8 sociétés concernées), de la vérification de faisabilité technique et des essais sur les équipements de la plateforme ESISAR (5 sociétés concernées), des conférences et autres publications.

L'enjeu dans les mois à venir consistera à faire un bilan précis sur ce dossier, définir les perspectives réelles et envisager le cas échéant les modalités d'une amplification de l'action.



Bâtiment ESISAR

### 📍 IEDV

Depuis 2004, l'Association IEDV intervient sur le Grand Valentinois dans le domaine du financement de la création d'entreprise se positionnant comme la structure relais des dispositifs suivants :

- Prêt d'honneur au titre du réseau FIR,
- Garantie d'emprunt au titre du réseau France active,
- Avance remboursable au titre du dispositif EDEN (Etat)
- Garantie des femmes (Etat)

L'ensemble de ces dispositifs a pour but de faciliter l'accès au prêt bancaire par un accompagnement et une sécurisation du projet sur le plan financier.

Moyennant un budget de fonctionnement de 45 000 €, les chiffres clés 2006 sont les suivants :

- comités d'engagement : 10
- porteurs de projet accompagnés : 229
- nombre de projets financés : 32
- montant total des aides accordées :
  - Prêt d'honneur : 150 100 €
  - Autres aides publiques : 425 574 €
- montant des prêts bancaires associés : 689 700 €
- emplois créés ou maintenus : 58

En synthèse sur les années 2004, 2005 et 2006 il convient de retenir les éléments consolidés suivants :

- 1 € prêté en prêt d'honneur a permis de mobiliser 2,5 € d'aides publiques,
- 1 € prêté en prêt d'honneur a permis de débloquer plus de 5 € de prêts bancaires,
- 1 € prêté en prêt d'honneur a permis d'injecter plus de 9 € dans l'économie locale.

#### 🔗 La poudrière

L'année 2007 a consacré la 7ème promotion de l'Ecole. 9 étudiants ont donc été nouvellement diplômés rejoignant ainsi les 53 des promotions précédentes. A partir d'un recrutement international très sélectif (en 2007, 7 nationaux, 3 étrangers), l'Ecole de la Poudrière forme des étudiants à des postes clés de l'industrie du film d'animation (cinéma et télévision). A ce jour, tous les diplômés sauf deux travaillent dans l'industrie de l'animation et 75% développent par ailleurs des projets de création propre : 1 long métrage, 8 courts métrages et 6 projets de séries TV.

Le contexte économique actuel, très favorable à l'industrie du cinéma d'animation, le soutien régional à la création audiovisuelle et l'environnement qui sera impulsé à la Cartoucherie, pôle d'excellence autour de l'image animée, sont autant d'éléments de nature à favoriser l'émergence de nouveaux projets.

#### 4.2.6 CDEC : une dynamique commerciale toujours vive

En siégeant à 7 Commissions Départementales d'Equipement Commercial, Valence Major a permis l'autorisation de 21 535 m<sup>2</sup> de surfaces commerciales supplémentaires sur la partie drômoise de l'agglomération, seule partie de l'agglomération sur laquelle notre collectivité est compétente.

9 dossiers ont bénéficié d'une autorisation auxquels viennent s'ajouter la création de 12 chambres d'hôtel à Valence.

### 4.3 CHIFFRES CLES

#### Données de cadrage de l'agglomération

- 118 000 habitants
- 58 320 emplois  
*dont 45 081 salariés privés*
- 5 577 demandeurs d'emploi
- 6 879 établissements environ  
*dont 4 171 établissements privés employant au moins 1 salarié*
- 712 créations d'entreprises environ
- 21 535 m<sup>2</sup> de surface commerciale autorisée côté Drôme de l'agglomération

#### Les employeurs privés dont l'effectif est supérieur à 200

- |                       |                     |
|-----------------------|---------------------|
| - Ascodi,             | - SFS INTEC,        |
| - Auchan,             | - Drôme Service     |
| - Bonneterie Cévenol, | Nettoyage,          |
| - Bourg Distribution, | - RITM,             |
| - Crouzet,            | - Solystic,         |
| - Imaje.              | - SPIT,             |
| - Scapa               | - Thalès avionique. |

#### Les zones d'activité intercommunales

##### Données sur le foncier :

- 83,6 ha de surfaces commerciales
- 67,9 ha de surfaces commercialisées  
*dont 6,3 ha en 2007*
- 15,9 ha de surfaces restant à commercialiser  
*dont 0 ha de surfaces restant à viabiliser*
- 80,2 ha de réserves foncières
- 111 ha de terrains restant à acquérir (estimation)

##### Poids économique :

- 220 entreprises implantées

- 3 699 emplois
- 1 784 milliers d'euros de taxe professionnelle reversée par les communes à Valence Major en 2006

#### **Les bâtiments d'activité : le Technosite**

- 1 129,4 m<sup>2</sup> de surface locative
- 92,85 % de taux d'occupation moyen sur l'année
- 9 établissements présents au 31 décembre 2007
- 30 emplois

# 5. Cadre de Vie

## SOMMAIRE

**5.1 Compétences**

**5.2 Principaux événements de l'année**

**5.3 Chiffres clés**



## 5.1 COMPETENCES

Valence Major contribue à plusieurs titres à l'amélioration du cadre de vie :

- par l'OPAH « Un logement décent pour tous »
- par sa participation au contrat urbain de cohésion sociale de l'agglomération valentinoise
- par le financement de grandes infrastructures routières

## 5.2 PRINCIPAUX EVENEMENTS DE L'ANNEE

### 5.2.1 Une politique active pour lutter contre les logements indécents et l'insalubres

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), engagée en 2003 s'est poursuivie jusqu'en février 2007.

Fort des résultats obtenus, le dispositif a été reconduit pour une durée de 3 ans, de mars 2007 à février 2010, dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et le Département de la Drôme.

« Un logement décent pour tous » reste l'orientation majeure de cette OPAH.

Plus précisément, il s'agit

- de rénover des logements insalubres ou ne respectant pas des critères minimaux de décence,
- de développer des logements conventionnés,
- de remettre sur le marché des logements vacants,

Ce dispositif reste animé par le CALD et le CAL 07.

Pour la première année, Valence Major a été en mesure d'établir le bilan cartographique de cette OPAH,

tel que présenté dans le bilan annuel de l'opération, mettant en évidence l'importance et la répartition géographique des dossiers accordés et des besoins repérés.

### 5.2.2 Une implication dans le cadre de la politique de la Ville

Valence Major est signataire du Contrat de Ville de l'agglomération valentinoise 2000- 2006.

Son action est principalement tournée vers le soutien aux actions de micro-crédit, la gestion des conflits, la lutte contre les toxicomanies, l'accueil d'urgence.

### 5.2.3 La poursuite du soutien financier aux grandes infrastructures routières

En 2007, l'Etat a procédé au transfert de compétence au profit des conseils généraux en matière de voirie.

A ce titre, l'Etat a reversé le solde des fonds de concours non utilisés, afin que ceux-ci soient versés aux Départements dans le cadre de nouvelles conventions.

## 5.3 CHIFFRES CLES

### OPAH

- 64 logements aidés en 2007
- 27 logements vacants avant travaux
- 81 % de taux de conventionnement
- 6 780 euros de coût moyen des travaux par logement pour les propriétaires occupants
- 43 880 euros de coût moyen des travaux par logement pour les propriétaires bailleurs

- 1,6 millions de travaux réalisés
- 9 mois et demi de délai entre la première visite et le dépôt du dossier

#### Politique de la Ville

- 11 projets aidés en 2007
- 69 000 euros de subvention attribués

#### Grandes infrastructures

Coût global des grandes infrastructures pour Valence Major : 14 millions d'euros.